Saint -Martin -d'Hères, le 21 septembre 2018

Monsieur le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au Conseil d'Administration

de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Vendredi 28 septembre 2018
à 9h30

Salle MEDIAT (Extension BU Droit et Lettres)
1er étage
71 bis rue des Universités
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Informations**

2. **Point d'étape sur l'Université Intégrée (UI)**

3. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018**

4. **Affaires institutionnelles**
   - 4.1 Fondation UGA :
     - 4.1.1 Présentation du bilan 2014-2018
     - 4.1.2 Entrée de Grenoble Alpes Métropole dans les membres fondateurs de la Fondation UGA
     - 4.1.3 Prorogation de la fondation UGA à partir 2019

5. **Affaires financières**
   - 5.1 Attribution des accords-cadres de prestation de nettoyage des bâtiments de l'UGA : lots 3 (ESPE Chambéry) et 4 (ESPE Valence)
   - 5.2 Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés (3 lots)
   - 5.3 Top Up Allowance pour les projets européens MSCA RISE
   - 5.4Tarifs 2019 Ecole Promising
   - 5.5 Droits d'inscription 2019 des écoles européennes ERCA, ESONN et HERCULES
   - 5.6 Remises gracieuses

6. **Ressources humaines**

   6.1 Campagne d'emploi des enseignants du second degré

   6.2 Contingent CRCT pour l'année universitaire 2019

7. **Patrimoine**

   Projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020 : pour information et avis du CA (SPSI)

8. **Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.
Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.
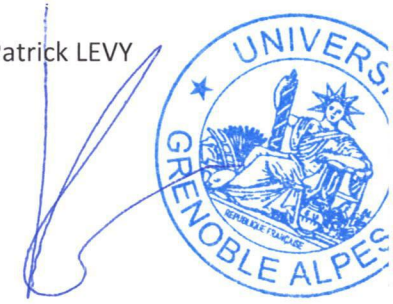
Patrick LEVY